

Π 373

ORIGINAL

**MINISTRE DU TOURISME
SPORT ET LOISIRS**

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

CABINET

ARRÊTE N° 2203 /M.T.S.L.-CAB

portant classement des Hôtels en
République Populaire du Congo

LE MINISTRE DU TOURISME, DES SPORTS ET LOISIRS,

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n°076/04 du 7/12/84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/262 du 5 Mars 1985 modifiant le décret n° 83/012 du 11 Janvier 1983 portant organisation du Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Environnement ;
- (/u le décret n° 82/004 du 6 Janvier 1982 portant création du Conseil Supérieur du Tourisme ;
- (/u le décret n° 84/078 du 19 Janvier 1984 portant réglementation des Etablissements d'hébergement et de restauration ;
- (/u l'arrêté n° 6920 du 7 Août 1984 déterminant les normes de classement Etablissements d'hébergement touristique ;
- (/u le procès-verbal de la Commission de classement du 5 septembre 1984,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Conformément à l'article 3 de l'arrêté 6920 du 7 Août 1984 déterminant les normes de classement des Etablissements d'hébergement touristique, les Hôtels ci-dessous, implantés en République Populaire du Congo, sont classés comme suit :

- * HOTEL 4 ETOILES LUXE :
MBAMOU PALACE PLM
- * HOTELS 4 ETOILES :
LE MERIDIEN
COSMOS FRANTEL
MBOU-MVOUMVOU NOVOTEL

.../...

* HOTELS 3 ETOILES A :

ZAMBA FRANTEL
HOTEL NDJINDJI

* HOTELS 3 ETOILES B :

HOTEL PILO
GRAND HOTEL
ATLANTIC PALACE
MIGITEL
VICTORY PALACE

* HOTELS 2 ETOILES A :

LES BOUGAINVILLEES
LA PONTENEGRINE
M.A.JO.CA.
GUEST HOUSE

* HOTELS 2 ETOILES B :

HOTEL DU DJOUE
LE TROPICAL
LE JUMEO
LE BEACH
BASSANDZA
BIKOUMOU
NTSONA
HOTEL DU MARCHÉ
HOTEL NKAYI
LE NIARI HOTEL
BAYONNE ET FILS
AKOUA PALACE
LE KOUYOU
LE SERGENT NORMAL
HOTEL SUCO
OKOUME

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET
DE LA REGLEMENTATION

* HOTELS 1 ETOILE:

8 FEVRIER
BOKOLE
LE PETIT LOGIS
MAMPAMBIS
LE PLAZZA
BONGUI
LE FLUVIAL ABG
HOTEL DE TALANGAI
EXA I
EXA II
MILEX II
LE BEL AIR
LES GROTTES DE MOUKONDÓ
HOTEL MAKOUMBOU
AU BOUT DU RAIL
KIN HOTEL
NDEY
LE BOSQUET
BAKADILA
A.T.S.P HOTEL
LE JITEL

LES ETABLISSEMENTS NON CLASSES :

GROUPE I :

LA PATTE D'OIE
LE DOYEN
HOTELUX
O M E G A
LE PATERNEL
N G O K O
LE SPOUT NICK
MAMPOUYA
MBEMBA NSAYI
GRAND MAB
BALLON D'OR

.../...



LA VASIERE
LA KONGA
AUBERGE DE PAPA PIERROT
LOUESSE PALACE
HOTEL DU PARTI
MONTAGNE SANDA
CHEZ PAULETTE
AUBERGE DE LA CITE
LE PIZZOR
MAPILA
SAPRINEX
RIDEAUX NOIRS
LES CHIFFRES ROMAINS
AUBERGE DE TIE-TIE
LA PERGOLA

GROUPE II :

CASINO
MILEX MPISSA
DECHANGO
OKOUMOU
CLIVER
AMBOULIS
CONGO LIBRE
HOTEL DU MARCHÉ DE POTO-POTO
8 JUILLET 1979
YOBO ET FRERES
LE BUFFET DE LA GARE
PAILLOTE B.J.B
M A B
HOTEL DU DISTRICT
ITOUA MOISE

ARTICLE 2 : Les Etablissements ainsi classés sont tenus au respect des dispositions réglementaires en vigueur dans le secteur touristique.

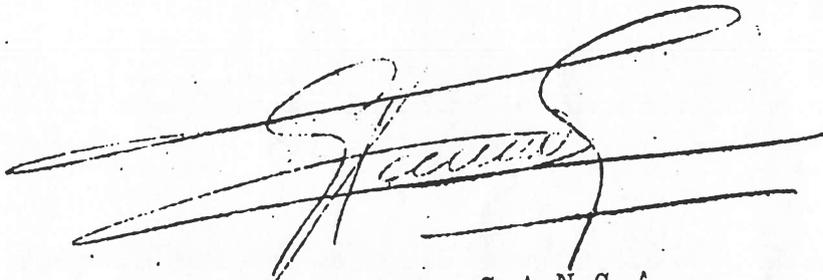
ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

.../...

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général aux Tourisme et Loisirs est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 5 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 12 Mars 1986



Jean-Claude GANGA .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGTL	3
DGSP	5
DGSE	8
SOPROTHEL	4
SG COMMERCE	10
SGAT	7
CUH	5
GSANTE/HYGIENE ET ASSAIN.	4
TOUS HOTELS	93
ARCHIVES .-	10



Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

